



# FISCALITÉ AU QUÉBEC

## *Pour célébrer le « Jour » de la solidarité fiscale*

### SOMMAIRE

- Pour qui travaillons-nous ?  
Une nouvelle mise à jour, 2
- Fiscalité des entreprises :  
le cas des banques  
canadiennes, 5
- Pour en savoir plus, 10



### CRÉDITS

#### Rédaction :

Gilles L. Bourque, avec le soutien de Genis Florea et Binh An Phan

**Conception et mise en page :** Mathilde Lefebvre, Anne Brissette

MAI 2018

***La fiscalité est un instrument de solidarité sociale et de développement économique. C'est par elle que nous finançons nos choix de société. C'est pourtant un outil trop souvent dénigré. Attaquer l'impôt, c'est d'abord viser l'État et les finalités qu'il sert.***

Pour une quatrième année, nous souhaitons célébrer le « Jour de la solidarité fiscale » en publiant ce bulletin d'information sur la fiscalité au Québec. Nous avons repris notre calculatrice pour évaluer à quoi servent nos impôts. C'est là un exercice très utile pour combattre les préjugés et les idéologies radicales. Pourquoi trouvons-nous important de refaire l'examen des dépenses publiques par poste budgétaire ? Tout simplement parce qu'il y a des forces économiques puissantes qui, de façon toujours plus agressive avec le temps, ne cessent de tenter d'éroder ce lien de solidarité sociale fondamental que représente la fiscalité. En publiant ces bulletins pour « célébrer » le Jour de la solidarité fiscale, nous nous opposons directement au discours libertaire de l'Institut Fraser et de l'Institut économique de Montréal qui fêtent chaque année la soi-disant journée de « l'affranchissement de l'impôt », journée où les familles sont censées

« commencer à travailler pour elles-mêmes, et non pour le gouvernement ». L'exercice de mise à jour de « Pour qui travaillons-nous ? » permet de donner une autre perspective sur le « fardeau fiscal » des ménages, expression consacrée par l'usage, mais qui voile l'essentiel de ce qu'il faut savoir de la fiscalité. Il démontre comment les impôts versés aux divers ordres de gouvernements nous sont, en grande majorité, directement reversés en allocations et en services plutôt qu'utilisés à alimenter une bureaucratie toujours plus gourmande.

Notre bulletin est divisé en deux parties. La première analyse l'évolution récente des dépenses et prestations par poste de dépenses, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) et en jours d'activité. En complément à ce que nous faisions par les années passées, nous allons ajouter une brève comparaison de cette évolution avec celle des autres pays de l'Organisation de coopération et

de développement économiques (OCDE). La deuxième partie du bulletin abordera la question de la fiscalité des entreprises en se penchant plus spécifiquement sur l'évolution du taux d'imposition effectif des six grandes banques canadiennes. La baisse importante de la fiscalité des entreprises votée récemment par le Congrès aux États-Unis, pays qui achète quelque 70 % de nos exportations, devrait augmenter de façon considérable la pression pour que le Québec

et le Canada s'alignent sur des mesures identiques. Mais qu'en est-il au juste de cette fiscalité ?

## POUR QUI TRAVAILLONS-NOUS ? UNE NOUVELLE MISE À JOUR

C'est dans l'édition du « Jour de la solidarité fiscale » de 2014 que nous avons présenté, pour la première fois, le poids des dépenses publiques au Québec selon différents postes budgétaires, en proportion du nombre

## Notes méthodologiques

Dans sa nouvelle classification des fonctions des administrations publiques consolidées, Statistique Canada ne présente pas la part des dépenses du gouvernement fédéral allouée à chaque province. Nos analyses de données de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ)<sup>1</sup> et de données historiques disponibles de Statistique Canada<sup>2</sup> nous ont menés à estimer à 22,6 % la part des dépenses du gouvernement fédéral effectuées au Québec pour l'année 2016 (cette part a été calculée sur la base des données pour les dépenses courantes excluant les régimes de retraite). Cette part est appliquée uniformément à chaque catégorie fonctionnelle à l'exception des frais de la dette (nous avons nous-mêmes évalué son importance dans la catégorie des services généraux des administrations publiques, notamment en attribuant une part de la dette du gouvernement fédéral au Québec au prorata de la population<sup>3</sup>) et des régimes de retraite (ils ne font pas partie de la nouvelle classification des fonctions; nous avons calculé leurs prestations pour chacune des années choisies<sup>4</sup>). Nous avons inclus les prestations des régimes de retraite étant donné qu'elles sont une contrepartie directe aux cotisations versées par les travailleurs. Les données de notre analyse n'incluent pas la consommation de capital fixe ni l'acquisition d'actifs non financiers qui ne sont pas considérés comme des dépenses courantes. Nous avons pris soin de retirer l'impact des transferts entre niveaux de gouvernement de nos données, puisque que ce ne sont pas des dépenses finales, qui elles sont déjà comptabilisées aux autres niveaux de gouvernement qui effectuent véritablement la dépense. Par ailleurs, il faut souligner que les révisions apportées aux données de finances publiques canadiennes consolidées et non consolidées pour les années ultérieures font en sorte qu'il n'y a pas de correspondances exactes avec les résultats que nous avions obtenus dans nos bulletins de 2014 et 2016.

1. ISQ, Comptes des administrations publiques, tirés des Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec, Édition 2015

2. Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux : Recettes et dépenses des administrations publiques, Tableau 384-0004

3. Ministère des Finances du Canada, Tableaux de référence financiers, Comptes publics (Tableaux 1 et 22) et Statistique Canada, Estimation de la population (Tableau 051-0001)

4. ISQ, Comptes des administrations publiques, tirés des Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec, Édition 2015, Tableau 5.5

de jours d'activité requis pour leur financement sur la base des données de 2008<sup>1</sup>. Dans l'édition de 2016, nous avions profité de la publication par Statistique Canada de données complètement revampées sur les dépenses des administrations publiques par fonction (la nouvelle Classification canadienne des fonctions des administrations publiques consolidées, CCFAP) pour refaire ces calculs sur la base des données disponibles plus récentes de 2014<sup>2</sup>. Pour cette présente édition, nous avons utilisé la mise à jour de la CCFAP qui nous permet d'analyser l'évolution comparative des dépenses et prestations par poste de dépenses, en pourcentage du PIB et en jours d'activité pour 2008, 2014 et 2016.

La présentation des dépenses et prestations par poste en pourcentage du PIB et en jours d'activité (% multiplié par 365 jours) permet de saisir de façon claire et simple à quelles fins ont été utilisés les fonds que nous avons versés à nos gouvernements via les taxes, impôts et cotisations (voir tableau 1). Les jours d'activité représentent l'équivalent du nombre de jours dans l'année complète que les agents économiques consacrent au financement d'un poste de dépense. Ce qui ressort clairement de ce stimulant exercice c'est que, incontestablement, la majorité des jours d'activité consacrés servent à financer des dépenses qui seront retournées sous forme de services ou de prestations dont profitent directement l'ensemble des ménages. C'est le cas des dépenses reliées

à la protection sociale, à la santé, à l'éducation, au loisir et aux prestations des régimes de retraite publics, qui représentent ensemble 105 des 159 jours d'activité alloués aux dépenses publiques, soit les deux tiers. C'est l'équivalent de 28,6 % du PIB. D'emblée, il faut ici souligner que sans l'offre publique de ces services, les Québécois.e.s auraient à payer directement de leur poche pour avoir accès à un éventail équivalent de services, à un coût sûrement plus élevé, voire trop élevé pour une bonne part d'entre eux. C'est en ce sens que nous parlons du « Jour de la solidarité fiscale », reflétant un modèle fiscal que nous nous sommes donné afin de profiter d'un vaste éventail de services publics universels.

Détaillons quelques-uns de ces postes. C'est celui de la protection sociale, qui comprend

les prestations sociales directement versées aux personnes invalides, aux personnes âgées, aux familles et aux chômeurs, qui continue à accaparer la plus grande part des jours d'activités (37,3 jours et 10,2 % du PIB). Comme le montre par ailleurs le graphique 1, ce poste a augmenté de 2,1 jours par rapport à 2008. Nous le signalons déjà en 2014, parmi les éléments qui contribuent à l'importance de cette catégorie, on trouve par exemple les prestations et dépenses de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). En nous dotant ainsi d'une telle assurance automobile publique, les contributions versées par les Québécois.e.s ont permis de mutualiser les risques et d'offrir un service supplémentaire à meilleur prix qu'une assurance privée. Vivement une véritable assurance médicaments publique universelle

qui serait tout aussi bénéfique!

En deuxième place vient le poste de la santé avec 34,7 jours d'activité ou 9,5 % du PIB. Son importance a crû de façon significative avec une augmentation de 1,6 jour par rapport à 2008, mais il a diminué de 0,3 jour depuis 2014. Ceci confirme que le gouvernement Couillard a bel et bien coupé dans les dépenses en santé, provoquant une crise sans précédent du système de santé, avec des professionnels à bout de souffle. On peut faire un constat similaire pour le poste de l'éducation (enseignement), qui a subi une baisse équivalant à 0,4 jour entre 2014 et 2016, passant même sous le niveau qu'il avait atteint en 2008.

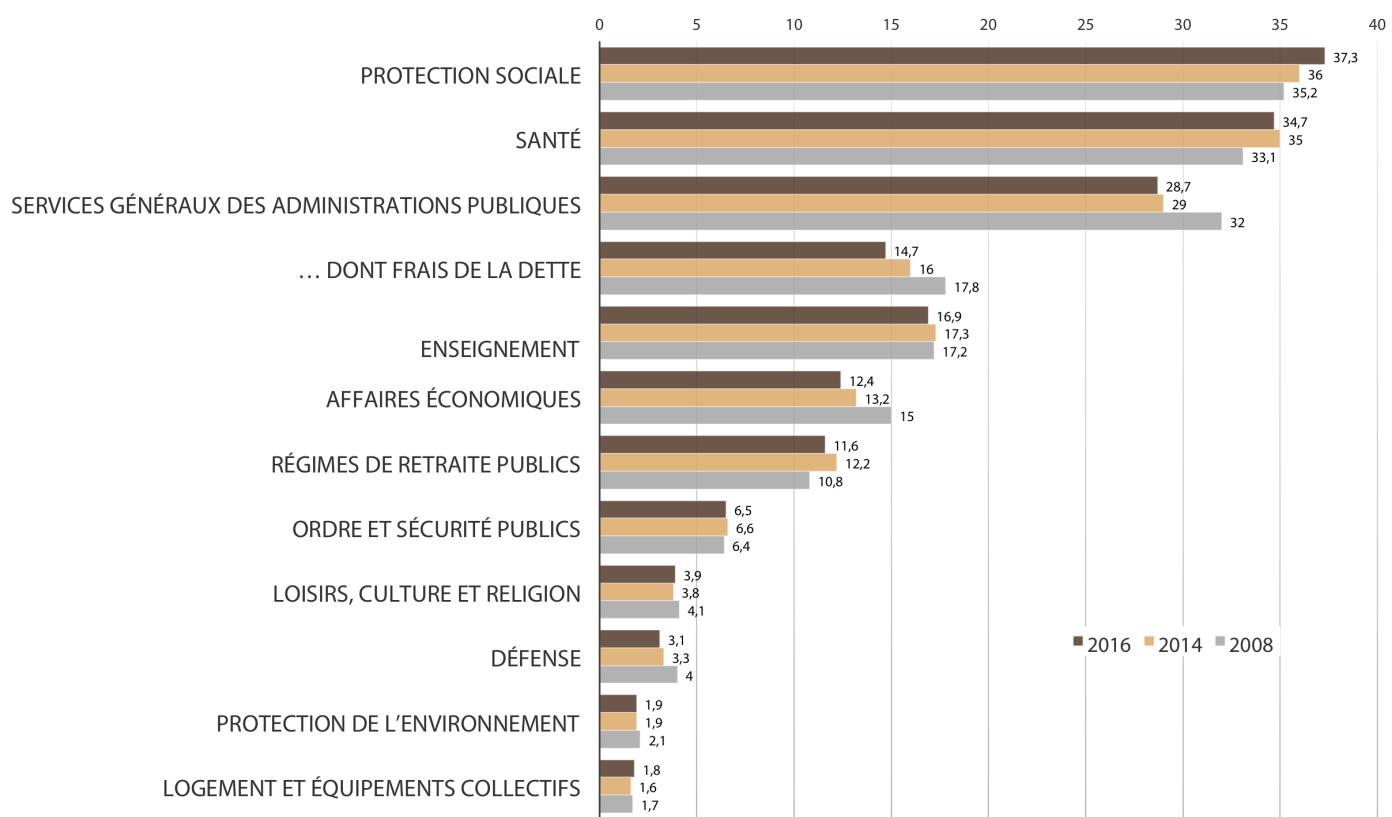
Au troisième rang viennent les services généraux des administrations publiques. Ce poste enregistre la plus forte baisse de

**Tableau 1. Poids des dépenses publiques courantes au Québec, 2016**

Poste de dépenses	% du PIB	Jours d'activité
Protection sociale	10,2	37,3
Santé	9,5	34,7
Services généraux des administrations publiques	7,9	28,7
... dont Frais de la dette	4,0	14,7
Enseignement	4,6	16,9
Affaires économiques	3,4	12,4
Régimes de retraite publics	3,2	11,6
Ordre et sécurité publics	1,8	6,5
Loisirs, culture et religion	1,1	3,9
Défense	0,8	3,1
Protection de l'environnement	0,5	1,9
Logement et équipements collectifs	0,5	1,8
<b>TOTAL</b>	<b>43,5</b>	<b>158,8</b>

Sources : Statistique Canada, Classification canadienne des fonctions des administrations publiques, par composante des administrations publiques, tableau 385-0040; par composante des administrations publiques consolidées, tableau 385-0041; Revenus, dépenses et solde budgétaire - Administrations publiques, tableau 380-0080; ISQ, Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec, Édition 2017.

**Graphique 1. Comparaison du poids des dépenses publiques pour 2016, 2014 et 2008  
(en jours d'activité)**



Sources : Statistique Canada, Classification canadienne des fonctions des administrations publiques, par composante des administrations publiques, tableau 385-0040; par composante des administrations publiques consolidées, tableau 385-0041; Revenus, dépenses et solde budgétaire – Administrations publiques, tableau 380-0080; ISQ, Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec, Édition 2017.

la contribution aux dépenses publiques, principalement en raison de la réduction des frais de la dette, qui représentent un peu plus de la moitié des dépenses de cette catégorie. On peut dire qu'en 2016 la dette des gouvernements a poursuivi sa descente et que la baisse des taux d'intérêt a permis de diminuer ces frais en proportion du PIB, mais également en valeur absolue. Signalons que si les frais sur la portion de la dette attribuable aux déficits accumulés représentent des paiements pour des services publics rendus dans le passé, les frais sur la portion de la dette attribuable à des dépenses d'investissement et d'infrastructure représentent l'étalement du coût de projets dont nous profitons encore aujourd'hui (routes, hôpi-

taux, transports collectifs, etc.).

Au bout du compte, nos calculs montrent que le nombre de jours d'activité alloués aux dépenses publiques aurait atteint un total de 158,8 en 2016, soit l'équivalent de 43,5 % du PIB. C'est donc dire que dès le 7 juin 2016, nous avions collectivement consenti le nombre de jours travaillés pour combler toutes les dépenses publiques courantes, soit une diminution de deux jours en deux ans (0,5 point de pourcentage du PIB) et de 2,8 jours en huit ans (0,8 point de pourcentage du PIB). On peut alors clairement établir le fait que la tendance du fardeau fiscal est à la baisse depuis plusieurs années, mais que cette tendance s'est accélérée dans les années plus récentes. Ce n'est

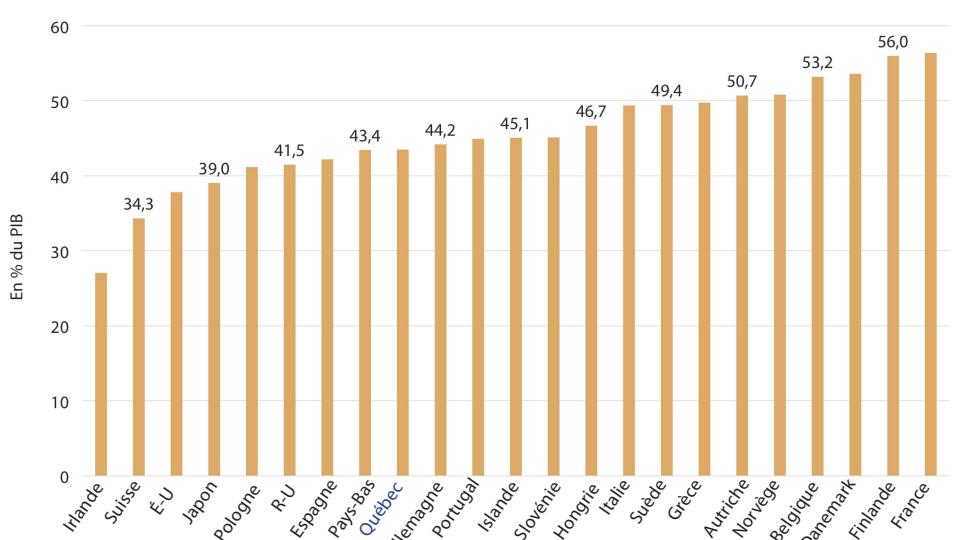
pas, en soi, un constat nécessairement positif. Ce serait le cas si cette diminution résultait d'une amélioration de l'efficience des dépenses publiques, c'est-à-dire si l'on parvenait à rendre le même éventail de services à moindre coût. Mais tout laisse plutôt penser que cette baisse des dépenses s'est au contraire traduite par une détérioration de l'offre de services publics.

À titre comparatif, nous présentons au graphique 2 les dépenses des administrations publiques, en pourcentage du PIB, d'un vaste ensemble de pays membres de l'OCDE. Ces données, tirées du Panorama des comptes publics de l'OCDE, montrent que le niveau atteint des dépenses publiques du Québec (à 43,5 % du PIB)

nous situerait, en tant que pays, entre la Hollande (43,4 %) et l'Allemagne (44,2 %). Il s'agit là d'un niveau qui se trouve légèrement au-dessus de celui des pays de tradition anglo-saxonne (États-Unis et Grande-Bretagne), mais bien en deçà de ceux des pays nordiques, dont les dépenses publiques atteignent les niveaux de 49 % et plus.

Pour qui travaillons-nous, finalement ? Cet exercice permet de confirmer, encore une fois, que la majorité des jours d'activité que consacrent les Québécois.e.s au financement des dépenses publiques leur revient sous forme de prestations et de services.

**Graphique 2. Dépense des administrations publiques, certains pays de l'OCDE, 2016  
(en % du PIB)**



Sources : OCDE (2018), Dépenses des administrations publiques (indicateur). doi: 10.1787/a4ad7f92-fr (document consulté le 4 avril 2018).

## Notes et références

1. Voir : [[http://www.irec.net/upload/File/rapportsolidaritefiscalejuin2014vd\(1\).pdf](http://www.irec.net/upload/File/rapportsolidaritefiscalejuin2014vd(1).pdf)].

2. Statistique Canada, Classification canadienne des fonctions des administrations publiques (CCFAP) par composante des administrations publiques, Tableaux 385-0040 et 385-0041.

## FISCALITÉ DES ENTREPRISES : LE CAS DES BANQUES CANADIENNES<sup>1</sup>

La question de la fiscalité des entreprises est depuis plusieurs années l'un des enjeux majeurs pour les finances publiques. Par exemple, le scandale de l'optimisation fiscale agressive des entreprises révélé avec l'affaire des Panama Papers a soulevé l'opinion publique, qui a réclamé des mesures plus sévères de transparence pour les entreprises, et plus particulièrement pour les banques dont un grand nombre ont profité d'une aide financière publique lors de la crise de 2008.

Selon l'OCDE, les États continuent à perdre entre 4 et 10 %

de leurs recettes d'impôt sur les sociétés du fait de ces pratiques, sinon illégales, du moins immorales<sup>2</sup>. Cela dit, avec l'arrivée de Donald Trump à la présidence des États-Unis, le débat sur la fiscalité des entreprises va prendre un nouveau tournant.

L'importante baisse d'impôt votée par le Congrès des États-Unis, où le taux d'imposition maximal sur les bénéfices des sociétés passera de 35 % à 21 %, va non seulement profiter aux classes les plus privilégiées, mais également poser de sérieux problèmes pour le budget public de notre voisin. La mise en œuvre de cette réforme devrait en effet ajouter 1500 milliards \$ sur 10 ans au déficit

budgétaire des États-Unis<sup>3</sup>. Cela n'est pas non plus sans poser de problèmes pour les partenaires des États-Unis. Puisque c'est à ce voisin que sont destinées quelque 70 % de nos exportations, cette réforme devrait augmenter de façon considérable la pression pour que le Québec et le Canada s'alignent sur des mesures identiques. Ce n'est pas un hasard si l'un des premiers à monter aux barrières pour réclamer des gestes publics est Dave McKay, le patron de la plus grande banque canadienne, la Banque Royale du Canada. Lors d'une récente allocution, M. McKay a demandé au gouvernement fédéral d'agir pour endiguer « l'exode des capitaux d'investissement ».

vers les États-Unis ». Selon lui, cet exode serait déjà en cours<sup>3</sup>.

Dans cette édition du bulletin sur la solidarité fiscale, nous tenterons de montrer qu'il est tout à fait exagéré d'exiger des gestes supplémentaires pour baisser la fiscalité des entreprises au Canada. En prenant l'exemple des six grandes banques canadiennes, nous allons voir que, dans la réalité, cette baisse de la fiscalité des entreprises a déjà été réalisée, dans la foulée des réformes des gouvernements Chrétien et Harper. Pour faire cette démonstration, nous allons utiliser les données recueillies dans les rapports annuels de ces banques pour la période 2004-2017 (revenu brut, bénéfice avant impôt, impôt sur les résultats, bénéfice par action et dividende par action). Le tableau 2 nous donne quelques résultats globaux nous permettant de tirer un certain nombre de constats généraux sur l'évolution de la fiscalité des banques pour cette période.

Comme on peut le constater, pour l'ensemble de la période, les banques ont connu une progression de leur revenu brut de 136 % et de leur profit avant impôt de 205 %. Autrement dit, leur revenu a été multiplié par 2,4 alors que leur profit était multiplié par 3. Par contre, pendant cette même période, les

impôts versés n'ont crû que 2,1 fois, soit bien en deçà de la croissance des revenus nets. Toutes les six grandes banques canadiennes ont pu profiter de cette « corne d'abondance », mais deux d'entre elles ont connu des écarts plus importants : la Banque de Montréal qui voyait ses profits doubler alors que ses impôts n'augmentaient que de 30 %, et la Banque Nationale qui augmentait ses profits 3,5 fois, tandis que ses impôts n'ont crû que par 50 %.

Nous avons distingué deux périodes spécifiques pour mesurer avec plus de précision l'évolution des états financiers des banques. La première permet de tenir compte du contexte de la crise financière (2004-2008) alors que la deuxième illustre la forte croissance qui a suivi cette crise (2008-2017). Ce que l'on remarque, c'est que les banques ont profité de la crise financière de 2008 pour abaisser de façon assez considérable leur niveau d'imposition : alors que les bénéfices avant impôt connaissaient une baisse de 31,6 % dans la période 2004-2008, les impôts qu'elles ont payés s'effondraient de 90,4 %, soit près de trois fois plus. Dans la période suivante, le niveau d'imposition des banques a crû à peu près au même rythme que les bénéfices, mais en partant

d'un niveau bien plus bas qu'il l'était avant la crise financière.

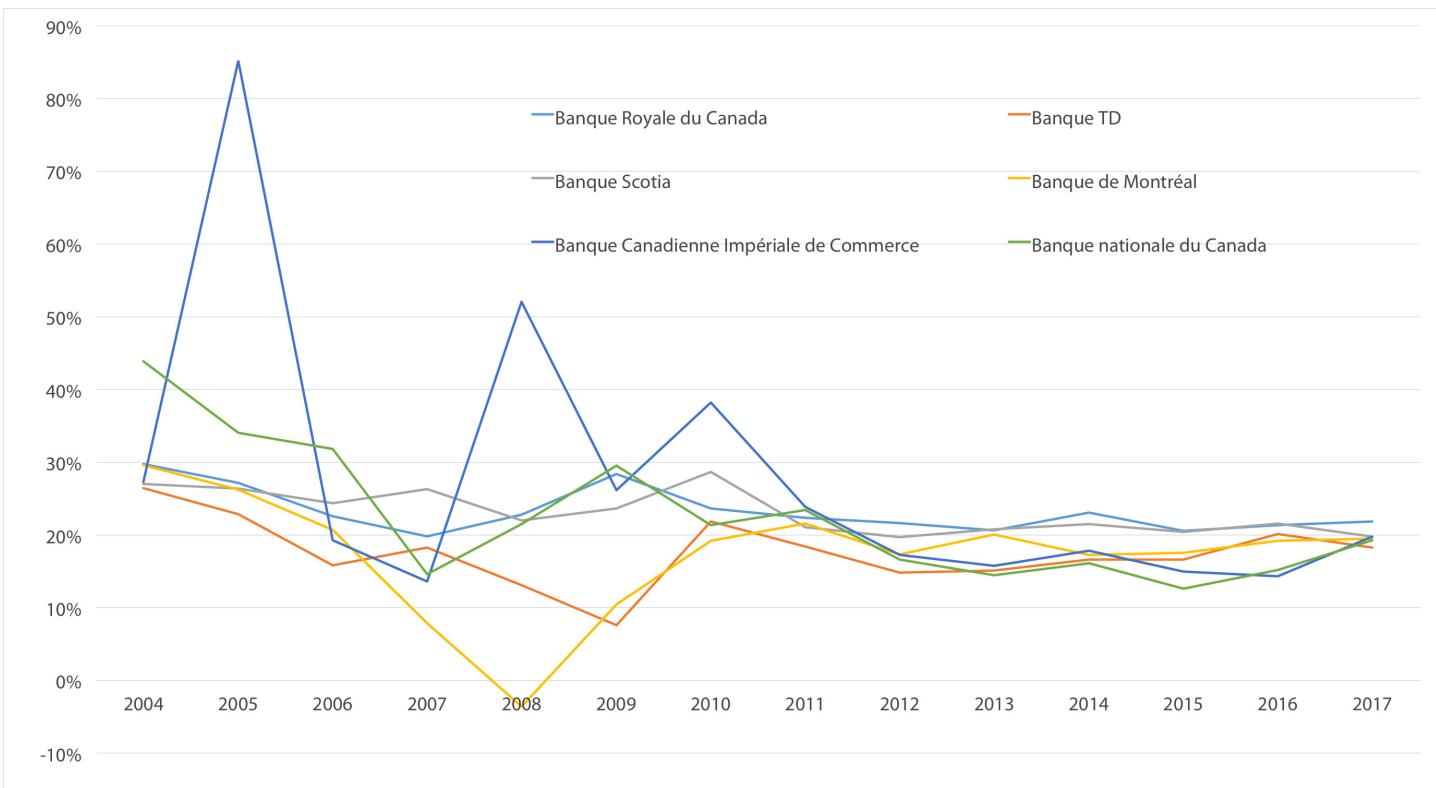
Le graphique 3 montre que le taux effectif des banques canadiennes est en effet passé d'une moyenne de 28,9 % en 2004 à 19,9 % en 2017, soit une baisse de 9 points de pourcentage. À l'exception de l'évolution erratique de la CIBC avant 2011, on peut dire que les six banques canadiennes ont connu la même évolution à la baisse de leur taux effectif d'imposition. Cette conformité et la forte stabilité des taux effectifs qu'illustrent ces données nous amènent à conclure que dans les faits, bien avant qu'on assiste à la réforme de la fiscalité des entreprises aux États-Unis qui, rappelons-le, permettra d'abaisser leur taux à 21 %, les banques canadiennes ont amplement profité d'une baisse équivalente de leur fiscalité, principalement dans la foulée des réformes du gouvernement Harper<sup>4</sup>.

Qui ont été les bénéficiaires de cette réforme ? Les actionnaires, évidemment. Le graphique 4 montre que, peu importe l'évolution des profits des banques, la baisse continue de leur fiscalité aura permis que les dividendes qu'elles ont versés aux actionnaires (en valeur annuelle) connaissent une croissance soutenue pour l'ensemble de la

**Tableau 2. Revenu brut, bénéfice et impôt des banques canadiennes (variation en %)**

Variation des catégories de...	2004-2017	2004-2008	2008-2017
Revenu brut des banques	135,9%	1,8%	75,6%
Bénéfice avant impôt	204,6%	-31,6%	189,9%
Impôt sur résultats	110,5%	-90,4%	172,0%

**Graphique 3. Évolution du taux effectif d'imposition des banques (en %), 2004-2017**



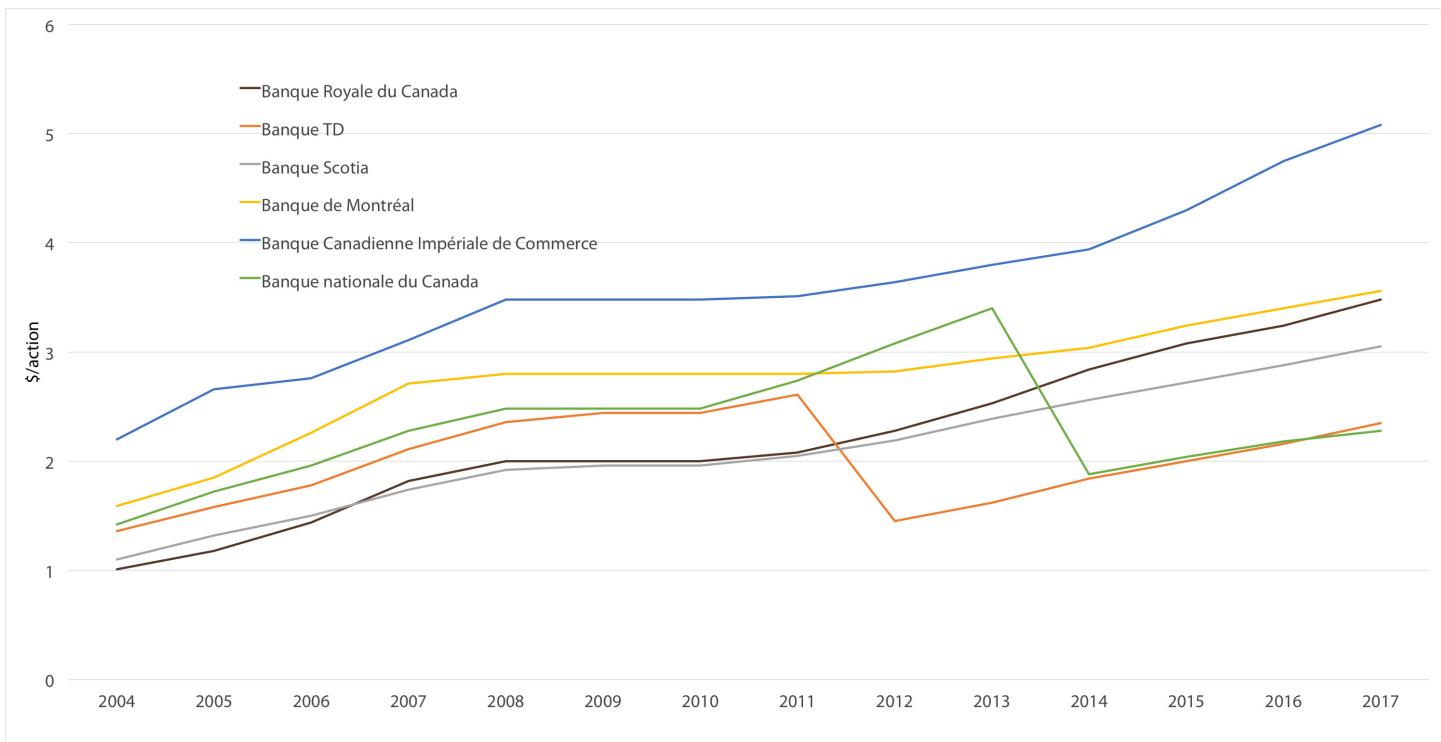
période<sup>5</sup>. Bien sûr, on pourrait dire que tous les citoyens canadiens et québécois profitent de cette hausse des dividendes par le biais des rendements plus élevés qu'en retirent les caisses publiques de retraite (RPC et RRQ). Mais une analyse minutieuse des coûts et des avantages de cet état de fait montrerait que ce transfert de richesse des banques vers les classes moyennes et à faible revenu par le biais des caisses de retraite reste en définitive relativement marginal par comparaison à ce qu'il rapporte aux classes aisées, et en premier lieu aux dirigeants, cadres et professionnels de la finance. Cela est d'autant plus vrai que ce transfert de richesse s'est fait, en définitive, aux dépens du financement des biens publics (baisse de la fiscalité) qui eux profitent davantage aux classes moins favorisées.

Cette tendance à la diminution de la fiscalité des entreprises, renforcée au niveau global par la politique inégalitaire de l'administration Trump, nous apparaît insoutenable à long terme. Les entreprises ont toutes besoin des nombreux biens publics sans lesquels elles ne pourraient produire de richesse, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, de l'encadrement réglementaire ou de l'intervention publique dans divers autres domaines, dont la recherche fondamentale. Ce n'est pas aux ménages à payer, par le biais de leurs impôts, pour financer l'entièreté de ces biens publics. Les entreprises profitent de cet environnement global favorable et doivent faire leur part pour les financer, par le biais d'une fiscalité équitable. Un sondage de l'Association des économistes québécois mené en 2017 auprès de 146 économistes confirme

cet énoncé : 44,0 % d'entre eux estimaient que l'éducation devait être la priorité budgétaire du gouvernement du Québec, alors que 14,1 % privilégieraient une réduction de l'impôt des particuliers, 10,4 %, une hausse du budget de la santé, 9,6 %, une amélioration des transports en commun. Seul un faible 7,4 % proposait une réduction de l'impôt des entreprises<sup>6</sup>.

Dans le contexte de la concurrence fiscale accrue entre les pays que nous connaissons actuellement, il serait probablement illusoire de proposer de rehausser aujourd'hui la fiscalité de toutes les entreprises. Par contre, il serait tout à fait possible de le faire pour les entreprises des secteurs protégés de la concurrence ou fortement réglementés (ce qui est justement le cas des banques). Au graphique 5, nous examinons

#### Graphique 4. Évolution des dividendes par action des banques (\$), 2004-2017



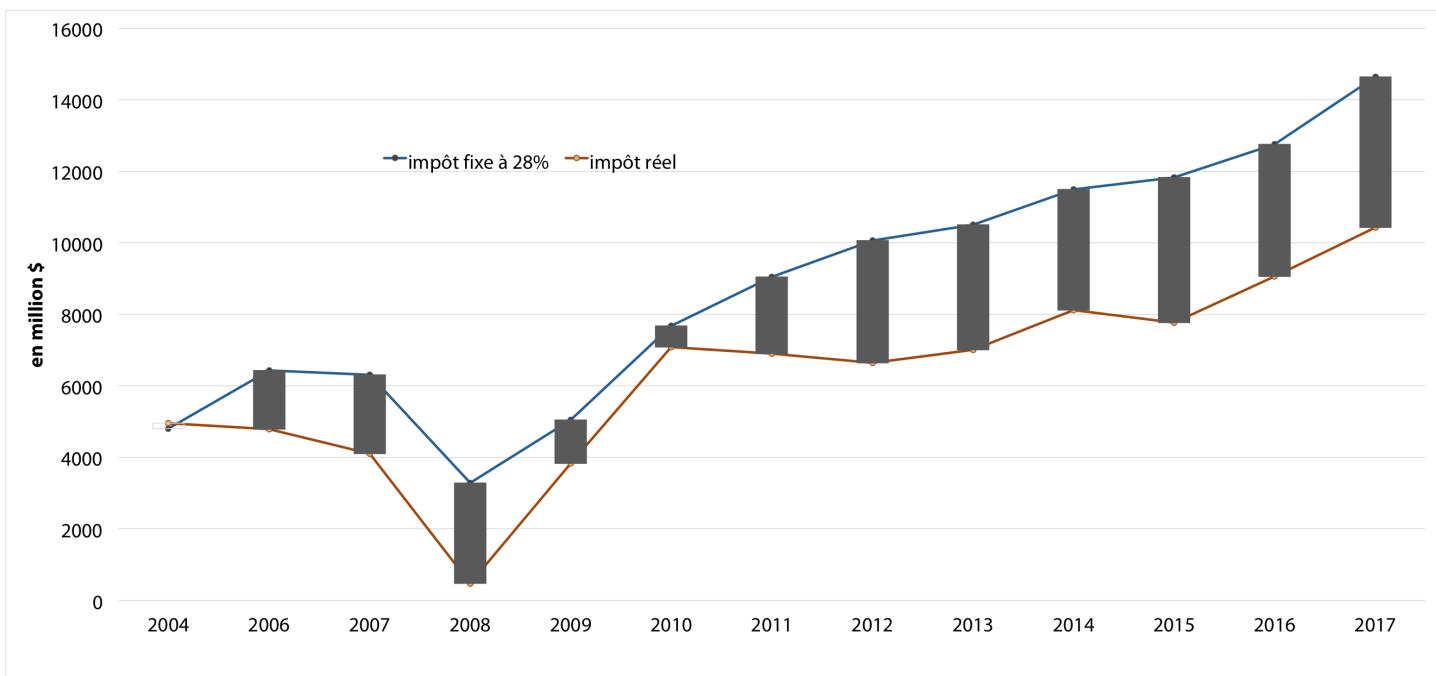
les résultats qu'aurait donnés un taux d'imposition fixe de 28 % pour les banques en comparaison des impôts qu'elles ont versés pour la période 2004-2017. Alors que les impôts versés par les six grandes banques canadiennes pendant cette période se sont élevés à 85,9 milliards \$, un taux d'imposition fixe de 28 % aurait engendré des revenus de 118,4 milliards \$, soit la jolie somme supplémentaire de 32,5 milliards \$. On parle d'un revenu de 14,6 milliards \$ pour la seule année 2017, comparativement aux 10 milliards \$ effectivement versés, sur la base de bénéfices de plus de 52 milliards \$.

Pour conclure, signalons qu'en janvier dernier, le gestionnaire des régimes de retraite des policiers et des pompiers du Colorado a inscrit devant un tribunal new-yorkais une requête de recours collectif qui allègue

que les six grandes banques canadiennes (en plus de trois banques internationales) auraient manipulé l'indicateur de taux d'intérêt interbancaire pendant sept ans, jusqu'en juin 2014. Cet indicateur, le CDOR, sert à déterminer le coût d'emprunt à court terme et la valorisation courante de produits dérivés. Ce qui fait dire à un professeur des HEC «...que de telles allégations soient soulevées envers les banques canadiennes découle sans doute de la forte concentration et du manque de concurrence dans le secteur bancaire au Canada<sup>7</sup>. »

Devant ce pouvoir monopolistique des banques canadiennes et des pratiques qu'il rend possibles, il serait plus que temps de rappeler à l'ordre le pouvoir politique qui les favorise depuis trop longtemps.

## Graphique 5. Comparaison d'un impôt fixe à 28% et des impôts effectifs (M\$), 2004-2017



### Notes et références

3. Pour cette recherche, nous tenons à remercier les étudiants du Collège de Bois-de-Boulogne Genis Florea et Binh An Phan qui se sont attelés à la tâche de recueillir les données financières des six grandes banques canadiennes à partir des rapports annuels de 2003 à 2017.
4. Voir [<https://www.alternatives-economiques.fr/lutte-contre-loptimisation-fiscale-agressive/00079360?t=98f13708210194c475687be-6106a3b84>].
5. Voir [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1074074/etats-unis-impots-senateurs-representants>].
6. Voir [<http://www.lapresse.ca/affaires/economie/canada/201804/01/01-5159459-lexode-des-capitaux-inquiète-le-patron-de-la-rbc.php>].
7. De 2007 à 2013, le taux fédéral d'imposition des profits a baissé de 7 pts de %.
8. Les baisses du dividende par action illustrées à partir de 2012 pour la Banque TD et à partir de 2014 pour la Banque nationale n'en sont pas vraiment. Elles reflètent dans les deux cas la prise en compte, au cours de ces années, du nombre moyen pondéré d'options. D'un point de vue comptable, cette prise en compte des options a fait doubler le nombre total d'actions en circulation, et a donc divisé par deux le dividende par action. Cela n'a rien changé au dividende par action effectivement versé.
9. Voir [<http://affaires.lapresse.ca/economie/quebec/201712/05/01-5145919-leducation-avant-les-baisse-dimpot.php>].
10. Voir [<http://www.lapresse.ca/affaires/economie/services-financiers/201801/17/01-5150310-demande-de-recours-collectif-contre-les-banques-canadiennes-une-poursuite-américaine-qui-rappelle-l'affaire-du-libor.php>].



## POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan de la fiscalité au Québec*. Édition 2018, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Cahier de recherche, janvier 2018, [[https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2018-01/Bilan-de-la-fiscalité-au-Québec-Édition-2018\\_révisé.pdf](https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2018-01/Bilan-de-la-fiscalité-au-Québec-Édition-2018_révisé.pdf)].
- Panorama des statistiques de l'OCDE, base de données publiques, [<https://data.oecd.org/fr/gga/depenses-des-administrations-publiques.htm>].
- Christian Chavagneux, « Faut-il baisser l'impôt sur les sociétés ? » dans Alternatives Economiques, n° 361 - octobre 2016, [[http://www.alternatives-economiques.net/faut-il-baisser-l-impot-sur-les-societes\\_fr\\_art\\_1449\\_76857.html](http://www.alternatives-economiques.net/faut-il-baisser-l-impot-sur-les-societes_fr_art_1449_76857.html)].
- « Le Canada demeure le pays le plus concurrentiel sur le plan fiscal », rapport biennal de KPMG, *Choix concurrentiels 2016 : Pleins feux sur la fiscalité*, [<https://home.kpmg.com/ca/fr/home/media/press-releases/2016/07/canada-maintains-top-spot-as-the-most-tax-competitive-country-for-business-globally-kpmg-study.html>].



© Institut de recherche en économie contemporaine

ISBN 978-2-923203-97-3 (version imprimée)

ISBN 978-2-923203-98-0 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2018

Dépôt légal — Bibliothèque et archives Canada, 2018

IRÉC, 10555, avenue de Bois-de-Boulogne, CP 2006  
Montéal (Québec) H4N1L4

[www.irec.quebec](http://www.irec.quebec)